Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 2 Rabiaa II 1444
28 Octobre 2022

N° 128

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1867**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1868**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1874**
Homologation de résolutions **1875**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1876**
Avis aux créanciers..... **1882**
Convocations
Sociétés anonymes **1883**
Autres sociétés **1885**
Divers
Avis au public..... **1885**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE SOPRIN

SA au capital de 2.250.000 Dinars

Siège social : 41, Rue 8600 Z.I La Charguia Tunis

Identifiant Unique : 0496331 T

1. Suivant un premier acte sous seing privé en date du 22 août 2022 enregistré à la recette des finances à Charguia Tunis le 10 octobre 2022 quittance n°119053 enregistrement n°22708147, l'assemblée générale ordinaire de la société SOPRIN a approuvé les états financiers de l'exercice 2021 et a décidé d'affecter les résultats dudit exercice, a décidé de renouveler le mandat des administrateurs Madame Amina Bouzguenda et Monsieur Ahmed Bouzguenda pour une durée de trois ans (exercices 2022, 2023 et 2024), de nommer Messieurs Slim Bouzguenda et Hédi Bouzguenda nouveaux administrateurs pour une durée de trois ans (exercices 2022, 2023 et 2024) et de renouveler le mandat du commissaire aux comptes société SACOM représentée par Monsieur Amine Feki pour une durée de trois ans (exercices 2022, 2023 et 2024).

2. Suivant un deuxième acte sous seing privé en date du 22 Août 2022 enregistré à la recette des finances à Charguia Tunis le 10 octobre 2022 quittance n°119052 enregistrement n°22808146, le conseil d'administration de la société SOPRIN a décidé de renouveler le mandat du Président Directeur Général Monsieur Ahmed Bouzguenda pour la durée de son mandat d'administrateur soit trois ans (exercices 2022, 2023 et 2024) avec les mêmes pouvoirs qui lui ont été conférés lors de la réunion du premier conseil d'administration tenu le 26/12/1994 et le mandat du Directeur Général Adjoint Monsieur Abdelaziz Bouzguenda pour une durée de trois ans (Exercices 2022, 2023 et 2024) avec les mêmes pouvoirs que ceux attribués au Président Directeur Général.

Un original de chacun de ces actes ainsi qu'un original des rapports du commissaire aux comptes et des états financiers de l'exercice 2021 ont été déposé au centre national du registre des entreprises Tunis le 14 octobre 2022 sous le n°2022F18766179.

2022R02550SANB2

Rajout d'une activité secondaire

Société Tunisienne des industries de Raffinage des Huiles Alimentaires «STIROA»

Société anonyme

Au capital de 8 569 120 Dinars

Siège social : Djebel El Ouest Route de Fahs-Km 29 Gouvernorat de Zaghouan Ayant

Matricule fiscal : 0736255L

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 23 Août 2022, enregistrée à la recette des finances de Zaghouan sous le numéro 22700141, quittance n°1521 et publiée au registre national des entreprises sous n°202296851.

Le droit fondamental de l'entreprise a été révisé en ajoutant une activité Secondaire «le conditionnement des huiles alimentaires».

En conséquence, l'article 02 du statut a été modifié.

A compter de cette date l'activité secondaire entre en vigueur.

2022R02556SANB2

PETROLEUM AND INDUSTRIAL REALISATION CONTRACTORS

"PIRECO" S.A.

Capital social : 30 000 000 DT

Siège social : Immeuble AL BADR, rue du lac Mâlaren, Les Berges du Lac 1053 Tunis

MF : 045 952 L/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4/02/2022 enregistré à la Recette des finances Le Lac -Tunis le 13/4/2022 sous le n°22700800 Q. n°MO44306 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 15/6/2022 sous le n°202245217, il a été décidé :

- D'approuver la création d'un établissement secondaire à Sfax et

- De renouveler le mandat du commissaire aux comptes BDO Tunisie représenté par Monsieur Adnene Zghidi, et ce pour trois ans (2021, 2022, 2023).

2022402634SANB2

BSB EQUIPEMENTS.SA

11 Rue Kamel Atatürk - Tunis

IU : 1211090 A

Suivant procès-verbal de l'AGE du 20/10/2022, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 24/10/2022 sous le n°AC011402022, il a été décidé d'augmenter le capital social de (2 000 000) DT pour le faire porter de (8 000 000) DT à (10 000 000) DT et ce par création de (2 000 000) actions nouvelles de (1) DT chacune totalement à souscrire en numéraires et à libérer à la souscription par l'unique actionnaire souscripteur société «BSB.SA». La Banque de l'AMEN BANK, Agence Mohamed V, recevra les fonds provenant de la souscription au compte indisponible ouvert au nom de la société sous le n°07807008134060599111. Le délai de souscription est fixé à 15 jours à compter de la publication de cette notice au JORT, mais, en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai, la souscription sera clôturée avec anticipation.

2022402637SANB2

YADIS HOTELS

S.A. au capital de 1 500 000 dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique RNE : 0882850R

N° Affiliation CNSS : 154622 - 04

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 avril 2022, enregistré à la recette des finances rue du Paradis - Ariana le 10 mai 2022 sous n°22703644, Quittance n°61118, il a été décidé de nommer les membres du Conseil d'Administration pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration réuni le 6 avril 2022, enregistré le 10 mai 2022 sous n°22703643 Quittance n°61112, il a été décidé de :

- Elire Mr Mohamed Wassim Bouricha en qualité de Président du Conseil pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

- Nommer Mr Hichem Hantous en qualité de Directeur Général pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

Les procès-verbaux précités ont été déposés au Registre National des Entreprises le 17 mai 2022 sous n°202235631.

2022402642SANB2

«ARISTON THERMO TUNISIE SA»

Société anonyme

Non résidente

Capital social : 500.000 euros équivalent à 1.200.000 Dinars

Siège social : 22, Rue de l'imprimerie - Zone Industrielle Ksar Said 2086 la Manouba - Tunis

Identifiant unique : 1509725M

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration du 30/5/2022 enregistré à la Recette des Finances de Douar Hicher le 27/6/2022, sous En°22701164 Qn°M031903.

M.Giampaolo Provvedi a démissionné de son mandat de directeur général.

Les administrateurs ont nommé M. Walter Savastano en qualité de directeur général pour une durée de trois années avec la détermination de ses pouvoirs, et ont délégué au profit de M.Mohamed Ali Chouchen des pouvoirs.

Suivant Attestation d'enregistrement en date du 29/7/2022 sous n°D2022-019 M.Allamprese Michele a cédé une action au profit de M.Martinangeti Carlo.

Un exemplaire du P.V et de l'Attestation ont été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 6/9/2022 et publié le 21/10/2022 sous B.O.R.N.E n°218 et annonce n°202273377.

2022402646SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

«CMC»

Sarl au capital de 350 000 DT

28 rue 8601- ZI La Charguia - 2035 Tunis - Carthage

IU : 0030425P

L'Assemblée générale ordinaire des associés du 23 août 2022 (p.v enregistré à la RF de Charguia, le 9/9/2022, n°22707219, quitt 110336), a renouvelé : - Mme Michèle Bismuth et M. Peter Bismuth, dans leurs fonctions de co-gérants de la société, tous deux ayant les mêmes pouvoirs séparés les plus larges pour gérer les affaires de la société; - le cabinet «IAM» dans ses fonctions de commissaire aux comptes de la société. Ces mandats ont été conférés pour une durée allant jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

Un exemplaire du p.v a été déposé au Registre National des Entreprises le 22 septembre 2022 sous le n°202284689.

2022R02539SRLB2

«JRB associés» Sarl

Sarl capital 35 000 DT

28 rue 8601 ZI La Charguia 2035, Tunis - Carthage

IU : 0430019E

L'Assemblée générale ordinaire des associés du 30 août 2022 (p.v enregistré RF Cherguia, 3/10/2022, n°22707909, quitt 117362), a renouvelé : -Mme Michèle Bismuth et M. Peter Bismuth, dans leurs fonctions de cogérants de la société, tous deux ayant les mêmes pouvoirs séparés les plus larges pour gérer les affaires de la société ; -le cabinet "IAM" dans ses fonctions de commissaire aux comptes de la société. Ces mandats ont été conférés pour une durée allant jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024. Un exemplaire du p.v a été déposé au Registre National des Entreprises le 6 octobre 2022 sous le n°202294924.

2022R02540SRLB2

Société TARCHOUN SARL

Capital : 18.000 d

M.F : 1477391 H

Siège social : Planche Mornag Médina 3 Ben Arous

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire et enregistré à la Recette des Finances d'Elyasminet le 5/12/2019 sous le n°19702843 quittance M057497. Dont un exemplaire du PV a été déposé au Registre national des Entreprises, le 5/12/2019 il a été décidé la nomination de Mme Iness KHDIMI Gérant de la société.

2022R02554SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date de 20/9/2022 enregistré à la recette des

finances Sidi Hassine le 28/9/2022 sous le n°22202982 Mr Salem Sahbani a cédé à Mme Emna Hajjaji la totalité du fonds de commerce sis à 6 Bloc A3 Diar Ben Mahmoud El Agba (épicier). Les oppositions seront adressées à Mme Emna Hajjaji Imm 33 B5 Diar Ben Mahmoud el Agba dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au jort. Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien de 25/9/2022.

2022T01156FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à la recette des finances Bab Souika Tunis le 19/10/2022 quittance n° M071743 enregistrement 2220223 Abderrahmen Mansouri sis au 8 avenue Mohamed Marzouki el-mourouj 1 Ben Arous a vendu à Taher Mansouri sis au 8 avenue Mohamed Marzouki el-mourouj 1 Ben Arous la totalité du fonds de commerce exploité au local sis 20 rue 1022 EL-hafsia Tunis (rue Sidi Bouhdid n°4 Auparavant) avec ses éléments corporels et incorporels, toutes les oppositions seront faites entre les mains de l'acheteur et à son domicile dans vingt jours à partir de la publication de cette annonce aux deux journaux Echourouk et le Quotidien pour le 22/10/2022.

2022T01159FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente de Fonds de commerce signé le 11/10/2022 enregistré à la recette des finances Radés du date du 12/10/2022 reçu n° M069896, n° d'enregistrement 22202857, Mm Meriem Maneai Eps Gsih a vendu à Mr Mohamed Anwar Elghali la totalité du fonds de commerce (Café 1ère Catégorie) sis au Coin des Rues Abd Elaziz Elaarwi et Abd Allah Farhat Radés. Les oppositions seront recueillies entre les mains de l'acquéreur Me Besma Abbessi Avocate 6 Rue d'Angleterre Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 21 octobre 2022.

2022T01160FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 14/10/2022 et enregistré à la recette des finances de Béja le 17/10/2022 quittance n°M062183 et n° d'enregistrement 22206361 Monsieur NOUREDDINE JELJLI a vendu à l'acheteur Heni Brik ses parts du fonds de commerce exploité à la vente de produit de quincailleries sise à CITE SAADA SIDI FRAJ Béja nord, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur et dans les délais légaux sous peine de forclusion. Cette annonce a été publiée dans le journal "le Quotidien" le 25/10/2022.

2022T01161FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 20/4/2022 enregistré à la recette des finances de Sidi Hcine Tunis en date du 9/5/2022 sous le n°22201498 quittance n°MO50850 Mr Atef Akremi a vendu la moitié de sa part du fonds de commerce exploité comme café 1ère catégorie sis à la rue 4657 cité Bougatfa 2 Sidi Hcine Tunis à Mr Adel Htira.

Toute opposition sera déposée chez le vendeur à son adresse n°21 rue 4641 Ezzahrouni Tunis dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue au journal Echourouk du 16/9/2022.

2022T01162FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte enregistré à la recette des finances avenue Habib Thamer le 14/10/2022 sous le n° 22203159 quittance M067133 Sabrine Mtimet a vendu à Taher Romdani tout le fonds de commerce exploité au local sis au 2 rue des Salines Tunis. Les oppositions seront reçues dans les 20 jours à compter de la présente publication par l'acheteur rond point rue de Sfax et Ben Arous cité Al hidhab Fouchana Ben Arous.

Un avis similaire est paru au quotidien Echourouk du 26/10/2022.

2022T01164FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 7/10/2022 et enregistré à la recette des finances Benguerdane le 11/10/2022 sous le n°22201107 quittance n°065358 monsieur Rafik Hajji CIN n°05725308 demeurant au charb rajel Benguerdane a cédé à monsieur Robaai Fares CIN n°05785616 demeurant à la rue warsniya 1 klm Benguerdane le fonds de commerce situé Kharouba Benguerdane M.F 1291583/L consistant en une pâtisserie avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur monsieur Robaai Fares Sahraoui à son adresse précédemment indiquée dans un délai ne dépassant le 20 jours de la date de la parution de la publication au JORT. Cette annonce a été publiée dans les journaux Achourouk et le Quotidien.

2022T01165FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 17/10/2022 enregistré à la recette des finances Ave de la Gare le 18/10/2022 quittance n°M066126 enregistrement n°22205624 Mr Bechir Gharbi a vendu et cédé tout son fonds de commerce sis au 06 rue d'Algérie - Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné pour tous commerces à Mr Mohamed Debir.

Toute opposition doit être signifiée à Me Ali Chalfouh à son étude sise au 19 rue Charles De Gaulle - Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Passé ce délai toute opposition est considérée nulle et non avenue.

Le présent avis a été également publié au quotidien Echourouk du vendredi 21/10/2022.

2022R02530FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de donation édité par maître Makram Hamza le 13 octobre 2022, Mme Norhen bent Mohamed Najib Amer a donné à son frère Saeif Eddine Ben Mohamed Najib Amer tout le fonds de commerce du magasin de location de matérielles des fêtes sise à l'avenue 02 mars Menzil Temime. Les objections sont acceptées dans le délai de 20 jours à partir de la date de publication à la résidence de l'acheteur sise à la rue Mohamed Ben Fadhel Menzel Temime. Cette annonce est publiée au journal la Presse le 21/10/2022.

2022R02534FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 23 et 26 septembre 2022 enregistré à la recette des finances de Houmt Souk Djerba le 27/9/2022 sous le n°22204229 reçu n°M085224, Monsieur BALBALI Hamza, tunisien, titulaire de la CIN n°08638516 délivrée le 18/02/2013, son matricule unique 1200315N, a vendu et cédé à Mr Sfaxi Radhouan, tunisien, titulaire de la CIN n°05749606 délivrée le 27/4/2016, et Madame Chahbani Amel, tunisienne, titulaire de la CIN 13407862 du 30/12/2016, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité aux locaux sis à la zone industrielle Essouani Houmt Souk Djerba destiné comme station de lavage et vente des accessoires auto.

Les oppositions sont recevables, à peine de nullité, auprès des acheteurs à l'adresse du fonds de commerce, au plus tard 20 jours après la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du vendredi 7 octobre 2022.

2022R02536FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notariale du 13/10/2022 rédigé par le Notaire maître Samir Belhaj Ali et son accesseur enregistré à la recette des finances de Nabeul le 14/10/2022 quittance n°M090693 Mr Mohamed El Garouachi donne à sa mère Mareiem Bent Brahim Mansour la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que Station de lavage sis avenue Monji Slim Dar Chaaban Fehri 8011.

Les oppositions sont acceptées au local du fonds de commerce dans les délais de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achorouk et le Quotidien le 25/10/2022.

2022R02538FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp enregistré à la recette des finances à Mareth le 27/7/2022, quittance n°MO31345, Mr Maaref Zoltni a vendu à Mr Kamel Najjari demeurant les deux à Mareth, l'ensemble d'un fonds de commerce destiné à la vente de fruits secs avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à rue 27 octobre Mareth - Gabès, et toute opposition sera faite à l'adresse du fonds précité dans les 20 jours qui suivent la parution de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 2/10/2022.

2022R02542FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P. en date de 16/9/2022, enregistré à la recette des finances rue Sahel Tunis en date du 29/9/2022 sous n°22201512 quittance n°M047318, Romdhana Grami CIN n°02217717 a vendu la totalité du fonds commercial avec ses éléments corporels et incorporels exploité pour vente d'épices et de sel en détail sis au 21 rue 9042 Sidi Fathallah Tunis à Nejib Abid CIN n°06388220. Les oppositions auront lieu entre les mains de Nejib Abid à l'adresse du fonds vendu durant 20 jours dès la date d'annonce au JORT, Cet acte a été publié dans le journal Echourouk le 11/10/2022.

2022R02553FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances cité Tadhamen le 21/10/2022, sous le n° 22204296 quittance n°MO88686 Sté GAIA représentée par sa gérante Asma Amri a vendu à Mme Olfa KSOURI la totalité du fonds de commerce sis au rez-de-chaussée de la résidence Essaraya 2 Boutique n°1 les jardins d'El menzah 2 Ariana exploité entant que Parapharmacie.

Toute oppositions doit être signifiée à l'étude du maître Safia ATALLAH à son bureau sis au 23 rue Tarek Ibn Zied Mutuelleville Tunis dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel.

Un avis similaire a été inséré aux journaux Achourouk et le Quotidien du 26/10/2022.

2022R02557FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de vente en date du 12 octobre 2022 enregistré à la recette des finances Avenue Taieb Mhiri Nabeul le 17 octobre 2022 Quittance n°M091235, Enregistrement n°22204538, Rim Ben Amor a vendu à Khouloud Souissi, la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Habib Bourguiba Nabeul. Les oppositions seront recevables entre les mains de l'acheteur au local concerné dans un délai de vingt jours de la publication de cet avis au JORT. Cette annonce a été publiée aux journaux Essabah et le temps le 22 octobre 2022.

2022R02560FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant acte de don d'un fonds de commerce en date du 25/8/2022, rédigé par l'huissier de Sousse le Maître Naila Sakhri et le Maitre Kaouther Boubaker, enregistré en date du 15/9/2022 à la recette des finances Rue de l'indépendance Sousse sous Quittance n°M048455, Mme Mahbouba Bent Abdeljalil Marzouk, titulaire de la CIN n°06754897, a cédé en tant que don à son fils M. Anis Ben Taher Ben Ahmed Bouida, CIN n°06797967, la totalité du fonds de commerce du local commercial, destiné Café (MF : 1186643Q) sise à Rue 2 Mars 5035-Sayada Lamta Bouhjar - Monastir, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au Jort. Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 21/10/2022.

2022S01245FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte notarié en date du 6/4/2016 rédigé par les notaires Malek Boughzala et Cheikh Wannes El Douss. Monsieur Naceur Ben Abd El Kader Hammouda CIN 00555058 demeurant à Rue Mongi Slim Ksar Hellal, déclare avoir donné à son fils monsieur Adnen Ben Naceur Hammouda CIN 06817539 demeurant à la même adresse que son père la totalité du fonds de commerce Boutique du prêt à porter identifiant unique 0135288C sis 27 Rue Fraj Limeim Ksar Hellal avec ses éléments corporels et incorporels.

Cette annonce a été publiée au journal Essabeh le 14/10/2022.

2022S01250FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 20/10/2022 enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse daté du 21/10/2022, reçu n°M070644 enregistrement n°22203640, Mr Khalifa Ben El Ajmi Ben Khalifa El Aroussi demeurant à rue de la Liberté Sidi Bou Ali Sousse, titulaire de la C.I.N 08461162 a vendu et cédé à Mr Lotfi Ben Maamar Ben Mohamed Laater - titulaire de la C.I.N 02035898 demeurant Immeuble El Ghannouchi Rue Perle de Sahel Khezamat Sousse, la totalité de son fonds de commerce exercé dans le local revenant de droit à Mme Tasnime Bent Mohamed Ben Othman Ep Mohamed Achour demeurant au n°9 Rue Marakch Khezamat Ouest Sousse constitué d'un local à tout usage commercial.

Les oppositions doivent être adressées chez Maître Maha Achour Avocate à Sousse Immeuble Mariem Bureau n°602 Rue Victor Hugo Trocadéro Sousse et dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal le Quotidien en date du 25/10/2022.

2022S01251FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 19/10/2022 sous n°22205632 Quittance n°108409 Madame Souad Jdidi titulaire de la CIN n°02908211 a vendu et cédé à Mr Mouhamed Ben Ali Brahm titulaire de la CIN n°09310934 la totalité du Fonds de commerce du local destiné pour vente des produits alimentaires et des épices et vente de produits de nettoyage sis à Rue Sahloul n°148 Hammam Sousse - Sousse avec leurs éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'éditeur de contrat dans son bureau situé dans le bâtiment communal route de Tunis Menchya Hammam Sousse dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT. Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» le 23/10/2022.

2022S01256FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte de donation rédigé le 11/12/2021 par les deux notaires Faical Saasouki et Marwa Younsi enregistré au journal mensuel du notaire le 31/12/2021 P 94 L 116, Mme Salma Brini, CIN 05266767, a donné à sa fille Rayhan Baklouti, CIN 11003509, la totalité du fonds de commerce du local sis à la route Al Ain km 1.5 Sfax, nommé "elimteyez et tamayoz", destiné comme une librairie.

Les oppositions sont reçues entre les mains de Rayhan Baklouti à l'adresse du fonds de commerce sus indiqué, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien le 25/10/2022.

2022X01309FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 27/9/2022 enregistré le 4/10/2022 à la recette des finances Abou el Kacem Chebbi Sfax sous n°22204112 Mr Fathi Madhioub Titulaire de la CIN n°01012060 a vendu à Mr Ramzi Zribi Titulaire de la CIN n°11127829 la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à Souk Jedid Beb Jebli Sfax dont l'activité est la vente des légumes et fruits avec tous ses éléments matériels et moraux. Toutes les oppositions seront reçues à l'adresse du local où est exploité le fonds de commerce.

Un extrait de cette annonce est paru aux journaux Essabeh et Le temps du 13/10/2022.

2022X01312FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 13/9/2022 enregistré le 14/9/2022 à la recette des finances Gremda Sfax sous n°22202200 Madame Nouha Chabbouh Titulaire de la CIN n°08869472 a vendu à Mr Zouhair Hadidi Titulaire, de la CIN

n°07667270 la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à route Gremda km 2.5 Sfax dont l'activité est la friperie avec tous ses éléments matériels et moraux.

Toutes les oppositions seront reçues dans l'adresse du local où est exploité le fonds de commerce.

Un extrait de cette annonce est paru aux journaux Essabeh et Le temps du 6/10/2022.

2022X01313FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé en date du 11 et 12 octobre 2022, enregistré à la recette des finances rue Taieb Mhiri Nabeul en date du 13/10/2022, n° de quittance M090169 enregistrement n°22204473, la Société «Prima jeans» identifiant unique n°1072258F a vendu à la Société «Fabio com» identifiant unique n°1379094D la totalité du fonds de commerce sis à Rue Abdessalem Dimassi n 7 Nabeul.

Les oppositions seront reçues au bureau de Maître Wassim Ben Makhlouf Avocat à la cour rue Taher Sfar imm centre marhaba A 19 Sfax dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien du 20/10/2022.

2022X01315FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé rédigé par maître Farida BEN AKACHA, avocat à Sfax, daté le 17/8/2022 et enregistré à la recette des finances AGAREB le 18/8/2022 sous le numéro MO18764 monsieur Hamza BENHSSIN a cédé à monsieur Anis HAFIENE la totalité du fonds de commerce "boutique n°39" situé à cité commerciale, Agareb, Sfax.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T. entre les mains de l'acheteur du fonds de commerce au siège du fonds de commerce situé à cité commerciale Agareb, Sfax. Le même avis a été publié au journal quotidien ASSABAH le 25/8/2022.

2022X01316FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue eljazira le 19/10/2022 (Reçu M070341) Mr Lotfi Borji (CIN 08915710) a vendu à Mme Sonia Borji (CIN 05784436), la totalité du fonds de commerce exploité à Guellal Jerba.

Toutes les oppositions doivent être adressés au 4 rue Tami Ibn Elmoez - Elwardia 1- Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Une copie de cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 23/10/2022.

2022402625FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente du Fonds de Commerce, daté du 13/10/2022, enregistré à la recette des finances du Lac le 18/10/2022 sous le numéro 208166, quittance n°M103667, la société «Respirox.tn S.A.R.L», son identifiant unique au registre national des entreprises 1757112T, a vendu à Mr Skander Ben Abdessatar Ben Karouia, titulaire de la C.I.N n°04739469, la totalité d'un fonds de commerce destiné à tout commerce exploité au local sis à la Résidence Rosalis B 0-7 Jardins du Lac 2, les Berges du Lac, 1053 la Marsa.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur au domicile élu à l'adresse du fonds de commerce objet de la vente sis à la Résidence Rosalis B 0--7 Jardins du Lac 2, les Berges du Lac, 1053 la Marsa, dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Al Chourouk en date du 23/10/2022.

2022402636FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente sous seing privé du 17/10/2022 enregistré à la recette des Finances du Kasserine le 17/10/2022 quittance n°M093586, n° d'inscrit 22205146.

Gsouri Ahmed Errayen a vendu à Boubakri Mohamed Chawki. La totalité du fonds de commerce situé à l'avenue Habib Bourguiba Kasserine. Les oppositions doivent être faites dans les délais entre les mains de Maître Gharsalli Zouhaier.

Le présent avis a été publié aux journaux Achourouk et Le Quotidien le 19/10/2022 N°0222/10208Ip.

2022402639FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la Recette des Finances El Alia le 19/10/2022 quittance n°M035590 enregistrement n°22200885, Mr Aymen Ben Aissa titulaire de la CIN n°08107541 a vendu à Mr Ghazi Tlich titulaire de la CIN n°08133368 la totalité du fonds de commerce exploité pour l'activité de CAFE situé à l'avenue de l'Environnement devant le rond point attenant à la salle des fêtes l'OPERA El Alia avec leurs éléments corporels et incorporels. Les oppositions devront être faites à l'adresse sus-indiquée dans un délai maximal de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 22/10/2022.

2022402641FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 6 octobre 2022 enregistré à la recette des finances de La Marsa le 11 octobre 2022 sous le n°22206336

Quittance n°121004 la "SOCIETE FENETRE SUR COUR", SARL, dont le siège social à El Manar Center Immeuble n°1 n°B14 Tunis, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le n°0758046Y, a cédé à la "SOCIETE PLAISIR DU CHOCOLAT", Société unipersonnelle à responsabilité limitée, dont le Siège social à l'Immeuble Junior rue Lac Tanjanyka Les Berges du Lac 1053 La Marsa, Immatriculée au Registre National des Entreprises sous le n°1712362S, la totalité d'un fonds de commerce à usage de vente en détail d'articles de cadeaux exploité dans le local n°28 situé au centre commercial "les Jardins de la Soukra" sis à la commune de La Marsa Route de La Marsa Tunis, comprenant les éléments corporels et incorporels indiqués dans ledit contrat de vente.

Les oppositions seront faites entre les mains de l'avocat Maître Mohamed Maher Snoussi sis au 5 rue Riadh Mutuelleville 1082, Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cet avis a été publié dans le journal quotidien Le Temps du 25 octobre 2022.

2022402643FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé à la date de 20/10/2022, enregistré à la recette des finances rue Kabaria le 24/10/2022, quittance n°M057169, n° d'enregistrement 22201413. M Chokri HOMRANI, sis à l'avenue 7 rue 13 août Manouba a vendu à M Mohamed Ben Ahmed Sabri sis à 6 rue Esedek Lakania, la totalité du fonds de commerce exploité pour le commerce "RESTAURANT", situé au n°19 RUE A BELLEVUE -EL Wardia. Les oppositions seront adressées à l'adresse au n°19, Rue A Bellevue -El Wardia, et ce au cours des 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT. Cette annonce a été publiée aussi au journal quotidien Echourouk du 26/10/2022.

2022402644FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant contrat de don en date du 01/8/2022 Mr Slah Chaabeni titulaire de la CIN 01901702 délivrée le 27/11/2018; a donné un don d'un fonds de commerce destiné pour la fabrication des «MAKROUDH» sis au 18 Rue El Moncef Bey Bizerte à son fils Mr. Meher Chaabeni titulaire de la CIN 11394856 délivrée le 24/9/2018.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de la talentueuse à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 16 Août 2022.

2022402645FCCC2

Location gérance libre

Gérance libre

Aux termes de l'acte sous seing privé non daté, enregistré à la Recette des Finances de Bouficha le 29/9/2022 quittance n°MO21535, sous le n°22300707. La société «La Paix» Identifiant unique n° 0035743/Y a donné en Gérance libre au locataire M. Mohamed Ben Dhrir, une partie du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité au sein du local n°SK10 sis à rue el Bey, La Médina Meditteranea Yasmine Hammamet, destiné à l'usage exclusive de l'activité «Vente des produits de distillats d'herbes» et ce pour une période non renouvelable allant du 01/6/2022 et finissant le 31/5/2023. Cet avis est publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens «Al Chourouk» et «le Quotidien» le 22/10/2022. Toute opposition doit être faite dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2022T01146FCCC3

Gérance libre

Aux termes de l'acte sous seing privé non daté, enregistré à la Recette des Finances de Bouficha le 29/9/2022 quittance n°MO21544, sous le n°22300708. La société "La Paix" Identifiant unique n° 0035743/Y a donné en Gérance libre au locataire M. Taher Chamkhi, une partie du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité au sein du local n°BD13 sis à rue el kenz, La Médina Meditteranea Yasmine Hammamet, destiné à l'usage exclusive de l'activité vente des produits de cuivre», et ce pour une période non renouvelable allant du 01/5/2022 et finissant le 30/4/2023. Cet avis est publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens Al Chourouk et le Quotidien le 22/10/2022. Toute opposition doit être faite dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2022T01147FCCC3

Location d'un fonds de commerce en gérance libre

Suivant contrat de location du 25/9/2022 enregistré à la RF Rue El Jazira le 14/10/2022, quittance n°M069313, enregistrement n°22302795, Mr. Manoubi Kahlaoui a loué à Mr. Mohamed Ali Bouzazi, le fond de commerce avec ses éléments corporels et incorporels en gérance libre, situé à Argoub Miaed Gardimaou 8160 Jendouba, destiné au café de 1ère catégorie pour une durée d'une année du 01/8/2022 au 31/7/2023.

2022T01158FCCC3

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé en date du 22/6/2022 enregistré à la recette des finances de Tabarka. Le 22/6/2022 sous n° d'enregistrement 22300702 quittance n°M023737 Monsieur selmi Mohamed Mehdi b. Abdelkader titulaire de la CIN

n°07889723 délivrée le 10/03/2022 a donné en gérance libre à Monsieur Wahabi lissam Ben Bachir titulaire de la CIN n°08532149 délivrée le 28/3/2003 la totalité du fonds de commerce sis à rue Mongi Slim Tabarka pour une période d'une année renouvelable commençant le 7/6/2022.

Le présent avis a été publié au journal "Echourouk" le 15/11/2022.

2022R02532FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte enregistré à la recette des finances de Mégrine le 5/10/2022 quittance MO73994 Mr Salah Tahri; C.I.N 06542205 sise à l'avenue H. Bourguiba n°33 Mégrine, a loué à Mr Abdelwaheb Chourabi ; C.I.N 07625484 ; sis à 01 Rue Fadhel Ben Achour Mégrine Chaker tout le Fonds de commerce identifiant unique n°1445298/M situé à 01 Avenue Arbi Zarrouk Mégrine du 01/10/2022 au 30/9/2024 renouvelable.

Les objections sont acceptées Chez le locataire vingt jours de la date de déclaration du présent au JORT.

Cette annonce a été publiée au Journal Achourouk le 20/10/2022.

2022R02558FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 29/4/2022, enregistré à la Recette des Finances la Marsa - Tunis le 30/5/2022 sous le n°22303277, Quittance n°65039, la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» dont le siège social est sis à Essaad, Route de Ksour Essef, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°022671F, a loué à Monsieur Akram Kobbi, titulaire de la CIN n°008732768 délivrée à Tunis le 01/8/2006, demeurant à l'Avenue Taher Ben Ammar App 8, El Manar - Tunis, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à Rue Charles de Galle, la Marsa - Tunis dédié à la vente de viandes de volailles et dérivés sous la marque commerciale MLIHA.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk et le Quotidien» du 9/9/2022.

2022S01252FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p daté le 4 et 5 octobre 2022, et enregistré à la recette des finances de Sahline le 13/10/2022 quittance M035253 enregistrement 22301671, Sté Ben Yahia distribution tout produit MF 1665323T, a loué la totalité du fonds de commerce à savoir, Shop et Buvette MARHABA sise au boulevard de l'environnement 5012 Sahline, avec tous ses éléments corporels et incorporels à Ben Yahia Nasser titulaire de la CIN 06933716.

Toute opposition devra être formulée auprès du locataire au Shop et Buvette MARHABA sise à la station OLA ENERGY au boulevard de l'environnement 5012 Sahline, dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution du présent avis au J.O.R. T

Dépassant ce délai, les oppositions ne seront plus recevables.

Un avis de cet acte a été publié aux journaux «Al chourouk et le Quotidien» du 22 octobre 2022.

2022S01254FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du Syndic des Propriétaires

Résidence Badira 42 avenue 14 janvier Sidi Daoud La Marsa

Selon PV de l'assemblée générale du vote qui a été fait le 18/6/2022 et enregistré à la recette des finances Ariana en date du 3/10/2022 reçu n°128334 enregistrement n°22705258 il a été constitué un syndicat des propriétaires Badira

Président : Ben Rejeb Ridha

Trésorier : Badis Guiga

Membre : Jamel Eddine Gam.

2022T01163APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association al SAKHAIRIA pour le développement agricole, culturel et touristique

Siège social : cité des martyrs SENED -GAFSA 2190

Sujet : Développement.

Objectifs :

- Contribuer à soutenir le développement agricole et aider les agriculteurs à trouver des solutions optimales pour l'utilisation des ressources agricoles

- Encourager la valorisation des terres agricoles

- Travailler à la définition des sites archéologique de la région

- Lier les relations entre associations similaires dans les objectifs et les activités tout en respectant les réglementations légales en vigueur dans ce domaine

Membres :

- Président : Boujemaa Omri

- Secrétaire générale : Souad Sakhraoui

- Trésorier : Omran Rdaoui.

2022R02520APSF1

Constitution d'un groupement de développement dans la domaine de l'agriculture et de la pèche

Suite à la décision de Mr le Gouverneur délégué de balta bouawen en date du 30/7/2022 sous le numéro d'ordre 353 il est crée le groupement de développement dans le domaine de l'agriculture et de la pèche.

Dénommé : GROUPEMENT EL BHIRA

Siège social : Ain Safraa Kasseb délégation de Balta Bouaouane

Présidente : Yousfi Samia.

Objectifs :

1- La protection des ressources naturelles et la rationalisation de leur utilisation et leur sauvegarde

2- Equiper les zones d'Interventions avec les installations et infrastructures agricoles et ruraux nécessaires

3- Contribuer à l'encadrement des acteurs et les guider vers les techniques agricoles les plus efficaces pour augmenter la productivité de leurs usages agricoles et au développement des systèmes d'irrigation et des modes d'élevage, faciliter l'approvisionnement des besoins du bétail et valoriser les produits agricoles en général.

4- Lier la coopération et l'écoulement d'expériences dans le domaine de l'agriculture avec d'autres structures nationales et étrangères et attirer les investisseurs

5- Faire progresser les femmes rurales en les impliquant dans des formations dans toutes les revues agricoles

6- Organisation de stages de formation pour les femmes souhaitant s'engager dans le secteur de l'agriculture et de la pêche

7- Aider les personnes impliquées dans la vente du produit.

8- Travailler à exploiter les ressources naturelles de la région, en particulier l'eau du Lac, autant que possible pour soutenir le secteur agricole et soutenir les intérêts publics et communs des personnes impliquées.

9- Coordination avec d'autres départements et associations pour soutenir les liens de communication scientifique et sociale.

10- Travailler à trouver des projets dans le domaine du complexe.

2022R02533APSF1

Constitution d'une association sportive

Nom de l'association : Association Helma indépendante pour les personnes handicapées

Spécialité : Sport pour les personnes handicapées

Siège social : Maison Bouras cité jemaa Kairouan

Ses objectifs : Former et encadrer des personnes handicapées et développer leurs capacites physiques et sportives

Le comité fondateur :

- Président de l'Association : Fathi Ayachi

- Secrétaire générale : Ichrak Sboui

- Trésorière : Imen Jebili.

2022S01244APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association sportive pétanque cité EL HABIB

Local : Jardin d'enfant AL-MAWAHEB 2 route Sokra km 4

But : Formation, encadrement et animation des jeunes au club de pétanque

Spécialité : Pétanque.

Comité :

Président : Arous Rached

Secrétaire Général : Bouzida Moujahed

Trésorier : Werda Sami

Sous numéro 3934 du 17 octobre 2022.

2022X01301APSF1

Constitution de syndic

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du syndic des copropriétaires de la résidence El Amen sis à route de Gabès km 7 Thyna Sfax tenue en date du 12 octobre 2022 et enregistré à la recette des finances de Thyna en date du 18 octobre 2022 sous le numéro 22701575 quittance numéro M044574.

Il a été décidé la constitution du syndic de la résidence El Amen :

Nom : Syndic de la résidence El Amen

Siège : résidence El Amen route de Gabès km 7 Thyna Sfax.

Membres :

Zied Sassi : Président

Abdelmoumen Akrouti : Trésorier

Hamza Ben Belgacem : Secrétaire Général

Mohamed Majdi Achich, Issam Jrajrya, Tarek Sassi, Salah Mbarek : membres.

2022X01306APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Tunisienne des Fonctionnaires de l'Etat et du Secteur Privé

Siège social : N°6 rue Hannibal Mnihla Cité Ennasr Ariana.

Objectifs :

- Contribuer à la diffusion de la culture médiatique et des techniques de communication

- Oeuvrer à instaurer l'esprit de synergie et de solidarité

- Soutenir toute initiative culturelle éducative et scientifique qui contribuerait à la réalisation des objectifs de l'association et à son développement.

Membres :

- Anter Elabidi : Président

- Ahmed Ejbali : Vice-président

- Tarek Elmimouni : Secrétaire général

- Mourad Elouahabi : Trésorier.

2022402640APSF1

Homologation de résolutions

Comité de suivi des organisations professionnelles Groupement Hydraulique de Bourbiaa - Bouargoub

Suite au procès-verbal du 29/8/2022 inscrit à la recette des finances de Bouargoub du 5/10/2022 sous le

matricule n°22700750 et le bon n°M025832 il a été pris la décision de la nomination de :

Mr Ben Slimen Faouzi : Président

Mr Ben Slimen Khamais : Trésorier.

2022R02526APSF2

GDA sidi zid oued ezit

Suite au procès-verbal le 19/10/2022 enregistré à la recette des finances de Zaghouan le 24/10/2022 sous le n°22703593 quittance n°78015, il a été décidé ce qui suit :

- Mr Mohamed Abidi Nasri : Président

- Mr Hédi Gdiri : Trésorier

- Mr Ali Trabelsi : Membre.

2022R02559APSF2

Election d'un président du syndicat des copropriétaires de la résidence

LES EMIRS

Selon le PV de la réunion du syndicat des copropriétaires de la résidence LES EMIRS en date du 10/10/2022 sis à Bvd 14 janvier Khezama EST Sousse, déposé à la municipalité de Sousse à la date du 21/10/2022, enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse à la date du 18/10/2022 sous le numéro 718. Il a été accepté la démission de la présidente du syndicat sortante Mme Siheme Sboui et la nomination de Mr Khemaies Farhat président du syndicat.

2022S01249APSF2

Avis

Conformément au procès-verbal de la 2ème réunion plénière enregistré à la recette des finances de Sfax le 13/10/2022 quittance n°M121420, les rapports littéraires et financiers du syndicat city center ont été approuvés et des nouveaux membres du syndicat ont été élus pour une période de 4 ans motionnés ci-dessous : -ABDESSAMAD FARROUKH : Président du syndicat -RAMI ABDELKAFI : Vice président -SOUMAYA ELLOUZE : Secrétaire générale -WALID SMAOUI: Trésorier -NADER ELLOUMI: Trésorier adjoint -et ALI Mokaouar, MOHAMED Bjaoui, NIZAR Abdelmakssoud, LAMYA Hnana et CHADIA Baklouti membres du syndicat.

2022X01307APSF2

Avis

Manouba 11/10/2022

Conformément au PV de l'AGO du CSL DH en date du 1-10-2022 enregistré à la Recette des Finances DEN DEN en date du 6-10-2022, n° d'enregistrement 2280988 et 11065939, il a été élu un nouveau bureau pour une période de 4 ans : Président Makrem Makni.

Trésorier Lassaad Sliti.

2022402525APSF2

SYNDIC Résidence le printemps Cité Al Wafa - Nabeul

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28/8/2022 enregistré à la recette des finances avenue de France - Nabeul, le 28/9/2022 sous quittance numéro M086477 enregistré sous numéro 82704213 il a été décidé la constitution du syndic et élire les membres suivant pour trois ans :

- Président du syndic : M. Hichem Azaiez

- Vice - Président : M. Kamel Aboub

- Trésorier : M. Imed Bennaceur.

Membres :

- Mme Rym Al Fougali

- M. Sami Troudi

- M. Mohamed Khadem El Mefti.

2022402565APSF2

Constitution du nouveau bureau syndical du syndicat des copropriétaires du centre résidentiel, commercial et administratif International City Center 3

Angle Rue Ali Guermassi et Rue Mahmoud Shili - Centre Urbain Nord - Tunis

Identifiant Unique : 1627955J

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire et Elective du 02 juillet 2022, enregistré à la Recette des Finances de la Charguia le 18 juillet 2022 sous le numéro 22705753 quittance numéro M096312 le nouveau bureau syndical des copropriétaires du centre résidentiel, commercial et administratif International City Center 3 a été élu, et constitué et composé comme suit :

1. Mr. Walid Bouchoucha Représentant de la société AUDEXA propriétaire; élu président

2. Mr. Nizar Masmoudi, Secrétaire général

3. Mr. Sofien Ghzela, Trésorier.

Une copie du dossier juridique a été déposée au service compétent de la Municipalité de Tunis, la décision d'approbation a été obtenue le 7 septembre 2022 sous le numéro 1694.

2022402612APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Nizar Snoussi

Avocat à la cour d'appel

7 Rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Nizar SNOUSSI, avocat dont le- cabinet est au 7 rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis, MF n°1148045K.

Partie saisie : Naila Bent Mahmoud Charchour, titulaire de la CIN n°00374032 demeurant au 34 avenue Jawdet el Hayat Chotrana - Soukra.

Descriptif de l'immeuble :

- Un terrain objet sis à Choutrana avenue Jawdet El Hayat, objet TF 85641 Ariana d'une superficie de 3709 m² sur lequel a été édifié :

- dépôt de 50 m²

- Logement de 117 m² avec salon chambre cuisine et Salle d'eau et SDB

- Logement gardien de 37 m² avec salle d'eau

- Un 2ème logement de 235 m² composé d'une véranda, salon, 2 chambres, cuisine, 2 salles d'eau, SDB et suite parentale avec SDB

La mise à prix :

Trois millions neuf cent vingt et un mille quatre cent cinquante dinars (3.921.450,000 DT) à majorer des frais et débours qui seront fixés par le tribunal.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le lundi 28/11/2022 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de l'Ariana (chambre des ventes immobilières) situé au palais de justice, cité administrative.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises.

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de l'Ariana ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de l'Ariana.

2022R02541VEPA1

Vente aux enchères publiques après abaissement de 40%

Hichem Ben Abdallah Avocat

27 Avenue de La République Sousse

M.F : 412807Z/P/000

Le poursuivant : Société Générale de Recouvrement des Créances «SGRC» selon son représentant légal, (agissant en sa qualité de cessionnaire de créanciers de La Banque de l'Habitat), Société Anonyme, inscrite au RC au tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B117372002, son siège social situé au 67 Rue Alain Savary, Cité Jardin II, immeuble B, Tunis.

Partie poursuivie : Habib Ben Hedhili Rekhami, Commerçant, RC n°A1114261996, demeurant à : 1/ Av Ali Zouawi Kairouan. 2/ Route de Sabra Kairouan.

Avocat chargé des poursuites : Maître Hichem Ben Abdallah, 27 Av de la République, Sousse.

L'immeuble mis en vente : 1- Local à deux niveaux, la superficie du 1er : 320 m², du 2ème: 150 m²; aménagé en un café.

II- Un laboratoire de pâtisserie, superficie : 180 m².

Mise à prix : Trois cent seize mille six cent quatre vingt dinars (316.680,000 dt), (226.080,000dt pour le café) et (90.720,000dt pour le laboratoire de pâtisserie), après abaissement de 40%, plus (4.500,000dt) pour les frais de la première adjudication et les frais de cette adjudication.

Date de l'adjudication : Lundi 28/11/2022 devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Kairouan.

La visite de l'immeuble : Se fait pendant les heures du travail administratif.

Pour plus de renseignements et pour prendre communication du cahier des charges, s'adresser au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Kairouan ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Pour participer aux enchères il faut consigner à la trésorerie générale, le 1/3 du prix d'ouverture, ou présenter un chèque certifié par un avocat à la cour d'appel et pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2022S01255VEPA1

Vente immobilière

Société kasdallah

Avocat et conseil SARL

Rue commandant Béjaoui, Immeuble Cogeb, App.B2-3

Tel : 73 225 910

Fax : 73 211 563

Identifiant Unique : 1726949N

E-mail : Cabinet-kasdallah@gmail.com

La vente aura lieu lundi 28 novembre 2022 à 9 H du matin au tribunal de 1ère instance Sousse 2.

Poursuivant : Tunisian Saudi Bank (TSB), représentée par son représentant légal, commerçant, inscrite au registre du commerce au tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B16641997 Domicilié à 32 Rue Hédi Karray Tunis.

Partie saisie :

1) Riadh Ben Abdelrrazek Ben Alaya, ouvrier, demeurant à rue El Farabi n°6 Sousse CIN n°02082667.

2) Fatma Ben el Hédi Fath Allah, gérant d'une société, demeurant à Hammam Sousse rue Fatima el zahraa, cin n°01908141

Avocat poursuivant : Société kasdallah Avocat et conseil S.ARL Rue commandant Béjaoui, Immeuble Cogeb, App.B2-3

Immeuble objet de la vente :

1)- La totalité de l'immeuble dénommé "Abd el rahmen" objet du titre foncier n°80567 situé à Hammam Sousse.

2)- La totalité de l'immeuble dénommé "Fatma" objet de titre foncier n°178640 situé à Hammam Sousse

Mise à prix : 1.177.200.000 D.

Conditions de la visite : Sans conditions particulières sauf respect de la vie privée.

2022S01258VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Après réduction de la mise à prix de 40%

Cabinet de Maître Hassene Abid

Avocat près la cour de cassation de Sfax

Rue Ali Bach Hamba - Imm. El Manar, Esc. C, 1er étage Bur. n°4 Sfax

1- Le créancier saisissant : Société commerciale des produits chimiques, (SCPC) SARL, n° RNE 0385191J, demeurant à Route de Sidi Mansour Km.1.5, Sfax, en leur qualité de créancier saisissant.

2- La Partie saisie :

1- Société Comptoir Abbes, SARL, n°RNE 1432115V, demeurant à Route de Tunis km 7 Sakeit Ezzit à Sfax.

2- Fadhila Bent Mohamed Ayadi, (En tant que garant par une hypthèque et en tant que nu-propriétaire puisque l'usufruit revient à son mari Ali ABBES)

3- Avocat poursuivant:Maître Hassene ABID, Avocat près la Cour de Cassation de Sfax-Rue Ali Bach Hamba-Imm. El Manar, Esc. C, 1er étage Bur. n°4 Sfax.

4- L'immeuble saisi : L'immeuble ayant pour propriétaire Fadhila Ayedi en tant que garant par une hypothèque consiste en un appartement situé au premier étage dans un immeuble à 4 étages d'une superficie égale à 85 m², avec les parts indivises correspondantes sis à Route de Tunis Km 6 Sakeit Ezzit à Sfax. L'appartement est composé d'un hall, 3 pièces, cuisine, d'une salle de bain et de deux balcons. Le sol est couvert de carrelage et de parterre. Le toit est d'une hauteur de 2.90cm. Les portes et les fenêtres sont en bois et non protégés par le fer. L'appartement est muni de l'eau potable et de l'électricité. Son état général est moyen.

L'immeuble est décrit dans le rapport établi par l'expert dans les affaires foncières Mr Mohsen Khemakhem en vertu de l'ordonnance sur requête n° 9061/2021 du 13/10/2021 rendue par le Président du Tribunal de Première Instance de Sfax.

- L'appartement est grevé d'une hypothèque au profit de la SCPC en garantie d'une créance égale à (157.000.000d) et d'une autre créance égale à (30.488.078d).

- L'appartement est donné en location à Afef Abbes pour une durée de 7 ans et le loyer est de 300 d par mois et grevé d'une indemnité d'éjection égale à (50.000.000)

5- Mise à prix : Le prix de la propriété saisie après réduction de 40% est fixé à Trente neuf milles dinars (39.000.000 DT) auquel s'ajoute les frais.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignations ou présenter à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et ce par l'intermédiaire d'un avocat. Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent obtenir au préalable une autorisation de Monsieur le gouverneur de Sfax.

6- Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le lundi vingt et un Novembre de l'année deux mille vingt deux (21/11/2022) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au Tribunal de Première Instance de Sfax, à Rue Abou Alkacem Chebbi à Sfax.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours de la semaine pendant les heures de travail administratif et pour plus de renseignements, veuillez consulter le cahier des charges mis au Cabinet de Maître Hassene Abid et au Greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax.

2022X01310VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après jugement de premier report pour réduction de 40 % de la mise à prix

Maître Abdelfatteh Abbes

Avocat à la cour de cassation

Immeuble El Intilaka Bloc B 2 - 5ème étage Sfax

Tél : 74 296 008

Fax : 74 296 014

Poursuivant : Mohamed Charrad, journalier, demeurant route de Gabès, km 1 arrondissement d'El-Maharza, numéro 332, Sfax, titulaire d'une carte nationale d'identité, numéro 01177941.

Avocat poursuivant : Maître Abbés Abdelfattah avocat auprès de la cour de cassation, immeuble El Intilaka Esc B2 5ème Etage app n°4 Sfax.

Partie Adverse : Ashour bin Hamad, résident à Hanshir Musa al-Shaba, Etat de Mahdia, titulaire d'une carte d'identité nationale numéro 03852809

Immeuble mis en vente : La propriété située à Hanshir Musa al-Shaba, qui est Une habitation traditionnelle avec un rez-de-chaussée composé de 4 pièces, une cour non couverte, une cuisine, un débarras, une chambre extérieure, une douche et une piste. A l'est se trouve une voie publique, et à l'ouest se trouve une route

La mise à prix : L'estimation du prix d'ouverture de la vente a été signée par l'expert en affaires immobilières, M. Al-Hashemi Al-Mualal, qui travaille sous autorisation, sur requête émise par le président du tribunal de première instance de Mahdia sous le numéro 563/2022 du 02/01/2022 à quatre vingt douze mille deux cent soixante dinars (92 260 000). La valeur du bien immobilier dans sa logique excédant la dette, la vente est liée à la dîme, et est commun seulement Ainsi, le prix d'ouverture de la dîme est égal à : 92 260 000 ÷ 10 = 9 226 000.

La mise à prix est réduite à :

9 226 000 ÷ 100 x 40 = 3 690 400

9 226 000 - 3 690 400 = 5.535.600 cinq milles cinq cent trente cinq dinars 600 millimes

Date et lieu de l'adjudication : Est fixée pour le lundi le 21/11/2022 devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia.

Visite le l'immeuble :

Est possible tous les jours de 8h à 17 h pour tout supplément d'information consulté le cahier des charges déposé au bureau de l'avocat poursuivant et au greffe du tribunal de première instance de Mahdia.

La participation aux enchères est ouverte à toute personne ayant consigné le tiers de la mise à prix. Elle n'est possible que par ministère d'avocat.

2022X01311VEPA1

Vente aux enchères publiques

Avocat poursuivant : Maître Ahmed Farjallah avocat à la cour de cassation, 13, place Marbourg Sfax.

Partie poursuivante : Abderraouf Ghorbel syndic de la faillite Société de travaux du Maghreb Arabe, SARL, (en faillite) immatriculé au registre de commerce de tribunal de première instance de Sfax n°B1134571997, Matricule fiscal n° 0044927 F, sis à l'avenue Habib Bourguiba Bloc «c» 5ème étage bureau 58 5ème étage Bab Bhar Sfax

Partie saisie : Société de travaux du Maghreb Arabe SARL, (en faillite), immatriculé au registre de commerce du tribunal du première instance de Sfax n°B1134571997 Représentée par le syndic de la faillite Abderraouf Ghorbel, sis à l'avenue Habib Bourguiba Bloc «c» 5ème étage bureau 58 Bab Bhar Sfax.

Matricule fiscal n°0044927 F

Immeubles saisis : les trois lots de terrain «A» «C» «D» situés à Sfax «forêt» ceinture reliant route menzel chaker et agareb connue de ceinture «boumorra» à Sfax 1- lot de terrain «A» situé au nord de l'autoroute, superficie 148529 m², ce lot est un terrain nu de forme oblique, le sol est dur et non aplati.

Limité au sud par l'autoroute Sfax Gabès, à l'est rue agricole, à l'ouest titre foncier n°255157 Sfax, au nord voisin, mise à prix : cent trente trois mille six cent soixante seize dinars cent millimes (133.676.100 D)

2- Lot de terrain «C» situé au sud de l'auto route, superficie 10669 m², ce lot est un terrain nu de forme triangulaire, le sol est dur.

Limité au sud par le lot n°114 à l'est rue agricole, au nord et ouest par l'auto route Sfax Gabès, mise à prix : onze mille deux cent deux dinars 450 millimes (11.202.450 D).

3- Lot de terrain «D» situé au sud de l'auto- route, superficie 260562 m², le lot est un terrain nu, de périmètre convergent, le sol est dur et non aplati, clôturé d'une partie, des murs en pierres sans respecter les limites du dit lot, modifiant la structure, les murs comportent une ouverture de porte non équipée, sur le quel est édifiée deux nouvelles constructions (non achevées).

La superficie de la première construction 479 m² la deuxième 135m².

Limité au sud par le lot n°49 et un voisin, à l'est, rue agricole et les lots n°113, 114, au nord les lots n°113 et 114 et l'autoroute, l'ouest un voisin et le titre foncier n°45888 Sfax, mise à prix : trois cent soixante seize mille dinars (376.000.000D).

4- Date et lieu de vente : la vente aura lieu le mercredi 23/11/2022 à partir de 9 h à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2, rue Ahmed Aloulou prés la caisse nationale de sécurité sociale

5- La visite de l'immeuble est possible au cours des jours de la semaine. Pour plus de renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ou le bureau de l'avocat poursuivant Maître Ahmed Farjallah.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers (1/3) de la mise à prix avant la date de l'audience; et pour les étrangers ils doivent en plus se munir des autorisations exigées.

2022X01314VEPA1

Adjudication suite à une partage judiciaire

Partie saisissante poursuivante Houda Trablsi, Houraya Trablsi, Lamya Trablsi, Raja Trablsi Inais Trablsi avocat mentionné ci-dessous, sa communication avec le bureau de son Avocat motionnée ci-dessous partie saisie 1) Hamami Salwa 2) Trablsi Mohamed 3) Trablsi Maram résidents tous à la rue de Chahid Mohamed el Majbri N7 ezzouhour cinq Tunis. Avocat poursuivant Khedri Moncef, avocat en appel, à son bureau au numéro 2 rue Mohammad Ali Akid, district de Bougatfa 2, Sidi Hussein Al-Sigoumi, téléphone / fax, 71559766.N.F 0726434 G La propriété, objet adjudication, situé à rue Mohamed el majbri n°7 ezzouhor cinq Tunis, et surface, 90m, la propriété, et il comprend 3 chambres une cour escaler Cuisine toilette.

Prix d'ouverture : cent neuf mille trente cinq dinars (109.035.000) affaire n°363.

Date, lieu et heure de vente : Lundi cinq décembre deux mille vingt deux (5/12/2022), le service des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tunis 2 route mjaz el bab Tunis à neuf heures du matin et suivant.

Visite de la propriété : Vous pouvez visiter la propriété tous les jours de la semaine de 9h à 17h.

Remarque : L'enchère ne pourra avoir lieu que par un avocat représentant un tiers du prix d'ouverture ou ayant présenté à son égard un chèque certifié de disponibilité d'un solde ou d'une garantie bancaire irrévocable.

2022402626VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivant : Tunisian Saudi Bank T.S.B. (Ex Stusid Bank). S.A., sise 32 Rue Hédi Karray Tunis. M.F. n° 013026 E. En sa qualité de créancier hypothécaire saisissant.

Partie saisie : Mounir Ben Rejeb Ben Ahmed MAKNI. C.I.N. n°04778051, demeurant rue Mosbah Jarbou n°29, El Manar 2 Tunis.

En sa qualité de créancier hypothécaire et saisi.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000).

Immeuble objet de la vente :

Objet du titre foncier n°137413 Tunis dénommé «Mounir Makni» dune superficie de 708 m² qui fait le siège actuel de l'ambassade du royaume du Bahreïn.

L'immeuble se situe l'angle de l'avenue Dinar et la rue de l'île de Java aux berges du Lac 2 gouvernorat de Tunis. Au sud de la route nationale n°9 entre Tunis et La Marsa. C'est une zone comprise dans le plan d'aménagement avec des lotissements de grandes superficies dans le style moderne et aménagées pour édifier de diverses constructions avec un réseau de rues et de routes dans diverses directions et qui bénéficie de toutes les commandités. L'immeuble consiste en une parcelle rectangulaire et une coupe au niveau sud est. L'immeuble se caractérise par 2 façades l'une est sur le coté est donnant sur l'avenue Dinar, l'autre du coté sud donnant sur la rue de l'île de Java. Les limites de l'immeuble sont définies sur les lieux par les deux rues sus citées et par d'autres parcelles et immeubles propriétés d'autrui.

L'immeuble contient une construction avec un rez-de-jardin, un rez-de-chaussée et un étage.

Le Rez-de-jardin : l'entrée principale du coté nord donnant directement sur un séjour et une salle menant à un espace, sur le coté gauche une pièce et une cuisine et du coté droit une salle de bain et une pièce menant à une piscine couverte. Du coté de la pièce se trouve un garage dont l'entrée est indépendante du jardin. Cet étage est d'une superficie de 346 m².

Le rez-de-chaussée : On peut y accéder par des escaliers du rez-de-jardin et menant vers un espace ou se trouve de son coté gauche un séjour, une pièce, une salle et de son coté droit se trouve une cuisine, un séjour donnant sur une terrasse, la superficie de cet étage est de 243 m² environ.

L'étage : On peut y accéder par des escaliers du rez-de-jardin et menant vers un couloir menant lui-même du coté droit vers une pièce et une salle de bain. Au bout du couloir se trouve une pièce avec 2 placards et une salle de bain avec un balcon du coté gauche. Le couloir menant aussi à une pièce avec une salle de bain et une autre pièce avec 2 placards. Cet étage est d'une superficie de 243 m².

La construction dans son état actuel est édifiée avec tous les éléments de base à savoir fouilles, fondations, une structure spéciale en béton et adaptée à cause du terrain vaseux qui nécessite la construction de bases avec de pieux forés. Les murs extérieurs sont en double cloison (brique), les murs internes d'une épaisseur de 10 cm. Le sol est en carrés de marbre en partie et en carrelage pour le reste et le tout de très bonne qualité. Les murs des cuisines, des salles d'eau et des salles de bain sont couvertes de faïences décorés. Les portes et les fenêtres en bois de qualité et une quincaillerie adéquate. La construction est reliée aux réseaux d'eau potable, d'électricité avec un système électrique complet avec tous les accessoires. L'état général est très bon.

Mise à prix :

Quatre millions cinq cent deux milles trois cent quarante deux Dinars et 668 Millimes (4.502.342,668) hors frais.

Date et lieu de vente :

Le mardi 22 novembre 2022 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Tunis.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2022402628VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Tarek Lahmaier

Avocat près la cour d'appel

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tel : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, M.F : 0000120HPM000.

Partie saisie : Said Ben Daoud Ben Maouia titulaire de la CIN numéro 05101146 demeurant à Sidi Abd El Monoom, Route Ouled Ben Noureddine 8080 Menzel Temime.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : 2791.333 parts indivises qui correspondent à 2791.333m² dans l'immeuble objet du T.F 600287 Nabeul dénommé «Jamila 604» d'une superficie totale de 4187m² sis à Menzel Temime consistant en un terrain agricole non exploité.

Mise à prix : (33.500,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Mercredi (30 novembre 2022) devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Nabeul à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2022402630VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Tarek Lahmaier

Avocat près la cour d'appel

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 14099991G/A/P

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, M.F 0000120HPM000.

Partie saisie : Said Ben Daoud Ben Maouia titulaire de la CIN numéro 05101146 demeurant à Sidi Abd El Monoom, Route Ouled Ben Noureddine 8080 Menzel Temime.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : Immeuble objet du T.F 559736 Nabeul dénommé «Belhsan» d'une superficie de 4085m² sis à Menzel Temime consistant en un terrain nu.

Mise à prix : (320.000,000 D. T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Mercredi (30 Novembre 2022) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Nabeul à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2022402631VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Tarek Lahmaier

Avocat près la cour d'appel

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tel : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, M.F 0000120HPM000.

Partie saisie : Said Ben Daoud Ben Maouia titulaire de la CIN numéro 05101146 demeurant à Sidi Abd El Monoom, Route Ouled Ben Noureddine 8080 Menzel Temime.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : Immeuble objet du T.F 599896 Nabeul dénommé «Faouzia 271» d'une superficie de 21890m² sis à Menzel Temime consistant en un terrain agricole sur lequel sont construits des étables et hangars.

Mise à prix : (1.783.680,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Mercredi (30 novembre 2022) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Nabeul à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2022402632VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Poursuivant : La BIAT en la personne de son représentant légal, demeurant 70-72 avenue Habib Bourguiba Tunis, immatriculée au registre de commerce sous le n°B187881996.

Partie saisie : Monsieur Tarek Ben Brahim Rouissi, CIN n°07281871, demeurant 06 rue du rossignol (echohrour) Deneden et élisant domicile au Cabinet de Maître Tahar Yefrni, avocat près la Cour de Cassation sis immeuble 01 étage 4 bureau 143 centre commercial El Khalil en face de la station Slimène Kahia la Manouba.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Ben Hassen, avocat près la cour de cassation, (M.F. 426117B/A/P/000) domicilié au 67 avenue Alain Savary résidence les jardins II - 4ème étage 1082 Tunis.

Immeuble saisi : le lot n°13 du lotissement Ras El Ain à Zaghouan.

Il est limité au nord par la route de Ras El Ain, à l'est par le Tf n°234 Zaghouan, à l'ouest par une rue et au sud par le lot objet de la RI n°25161.

Il consiste en un terrain nu de forme rectangulaire d'une superficie de 1176 m² (longueur ouest est 37 m environ, largeur nord sud 32 m environ).

Ledit lot est viabilisé et sis dans une zone d'habitation relevant du plan d'aménagement de la ville de Zaghouan et desservi par une route goudronnée et connecté au réseau électrique et celui de l'eau potable ainsi qu'aux différents autres réseaux.

Mise à prix : 88.200,000 Dinars (après réduction de 40%) à laquelle s'ajoute la somme de 2.699,218 Dinars frais et honoraires taxés à l'audience du 3/10/2022 ainsi que les frais et honoraires qui seront taxés à la deuxième audience.

Date et lieu de la vente : lundi 28/11/2022 au tribunal de première instance de Zaghouan sis à Zaghouan à partir de 9h du matin.

Observations : l'immeuble peut être visité tous les jours aux horaires de travail.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consigné le tiers (1/3) de la mise à prix et pour les étrangers il est obligatoire en plus d'obtenir une autorisation préalable du gouverneur de la région.

2022402635VEPA1

Avis aux créanciers

Clôture de faillite

Le 15 juillet 2006, le tribunal de première instance de la Manouba a rendu le jugement suivant dans l'affaire n°42/311.

Conformément aux dispositions des articles 440 du code des obligations et des contrats, 500, 532 et 581 du code de commerce, et 36 de la loi n°44 de 1995 du 2 mai 1995, relative au registre du commerce.

Le tribunal a décidé en première instance de sceller la faillite en raison du manque d'intérêt du gérant et de réhabiliter la société de Menuiserie Mokhtar et de son gérant Hisham Al-Mokhtar et d'autoriser l'inscription de cette décision au registre du commerce et de sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne aux frais de ladite société.

2022R02555VEPA2

Avis aux créanciers d'ouverture des procédures de distribution des deniers

Conformément à la décision du juge de distribution des deniers au tribunal de première instance de Mahdia du 12/8/2022 dans l'affaire n°91, suite à la requête présentée par l'avocat Maître Montassar Cherif son adresse à Mahdia, et suite à la consignation de sept mille soixante (7060d) provenant de la vente des biens mobiliers de la société Héritiers Salah Waja, conformément au certificat délivré par la trésorerie régionale des finances de Mahdia n°1901126T (quittance n°M052867) du 3/12/2019, les procédures de distribution de ces deniers sont autorisées. Ainsi, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers, doit produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation contenant élection de domicile dans le ressort du tribunal. Dans tous les cas, ces pièces doivent être remises au juge commis au plus tard au cours de la réunion.

2022S01253VEPA2

Appel d'offres pour la cession d'une Société

Société Helmi de Carrelage S.A.R.L

Siège social : route de Sousse Km 3 El Jem 5160 - Mahdia

I.U : 1051950E

En vertu d'une décision rendue sous le n°803 en date du 24 octobre 2022 par le juge commissaire du tribunal de première instance de Mahdia, Mr. Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, en sa qualité de contrôleur de l'exécution, informe le public qu'il se propose de céder les actifs de ladite société par voie d'appel d'offres suivant un cahier des charges.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter la société après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 200 dinars.

Le dernier délai pour l'envoie des offres est fixé au 02 décembre 2022.

Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 53.892.070

2022S01257VEPA2

Cession aux tiers

Société "BORTEX TUNISIE"

Société SUARL

I.U : 0719248 P

Capital social : 2.389.800 dinars

CNSS : 34-00171627

Siège social : Zone industrielle Ezzahra Ben Arous

Suite à la décision rendue par le Tribunal de Première Instance de Ben Arous le 6/7/2022, il a été décidé de céder la société «BORTEX tunisia» aux tiers tout en déclarant ce qui suit :

- La nomination de Monsieur Ezzeddine Habib en tant qu'administrateur judiciaire chargé de la rédaction du cahier des charges de la dite cession sous contrôle du juge - commissaire madame Hajer Darouich.

- La publication de la dite cession au JORT et au deux journaux dont un en la langue arabe.

- La réception des offres d'achat dans un délai ne dépassant pas trois mois de la date de publication au JORT.

- L'inscription des créances des ouvriers provisoirement et l'insertion des créances souscrites hors délai.

Tout type d'information doit s'adresser au bureau de l'administrateur judiciaire sis à 8, rue de Koweït Lafayette 1002 Tunis.

2022402627VEPA2

Liquidation d'héritage Ammar Ben Ali

En vertu de l'ordonnance sur requête 75839 émanent du tribunal de première instance Manouba le 26/9/2022 maître Sameh Khemiri sis à son bureau au 48 rue d'Iran 2ème étage bureau n°5 Lafayette 1002 Tunis tél (22761321 - 97681749) a été nommé liquidatrice de l'héritage Ammar Ben Ali et nommé madame Sondes Dhambri juge commissaire.

2022402629VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation

MEDITERRANEAN HOTELS MANAGEMENT

Société anonyme

Au capital de 8 010 000 D

Siège social : Hôtel Sun Garden - 8050 Hammamet

Identifiant unique : 0871375A

Messieurs les actionnaires de la société MEDITERRANEAN HOTELS MANAGEMENT sont invités à assister, le lundi 28 novembre 2022, à dix heures (10h) du matin au siège social, à l'effet de délibérer en :

Assemblée Générale Ordinaire, sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire
- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021
- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2021
- Approbation d'opérations
- Affectation des résultats
- Quitus aux administrateurs
- Nomination d'un commissaire aux comptes
- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités

Assemblée Générale Extraordinaire, à l'issue de la première, à douze heures (12 h) sur l'ordre du jour suivant :

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales
- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2022R02546SANB3

Convocation

SOCIETE ESMERALDA IMMOBILIERE

Société anonyme

Au capital de 1 500 000 Dinars

Siège social : Colisée Soula Bloc C, 2ème étage, 2092 El Manar II

Identifiant unique : 0957277W

Messieurs les actionnaires de la Société ESMERALDA IMMOBILIERE sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 25 novembre 2022 à dix heures (10 h) du matin au siège social, à l'effet de délibérer en :

Assemblée Générale Ordinaire, sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire
- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 202 1
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021
- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2021
- Approbation d'opérations
- Affectation des résultats
- Quitus aux administrateurs
- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités

Assemblée Générale Extraordinaire à l'issue de la première à onze heures (11 h) du matin, sur l'ordre du jour suivant :

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales
- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2022R02547SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul

S.A au capital de 3.000.000 DT

144, Avenue Habib Thameur - Nabeul 8019

Matricule Fiscal : N°009368WAM000

RNE : N°B121201997

Les actionnaires de la société régionale de transport du gouvernorat de Nabeul sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Mardi 22 Novembre 2022 à 11h30 du matin à la salle des réunions à l'hôtel khayam garden à Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des dispositions à prendre en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales et l'article 45 du statut de la SRTGN.

- Les actionnaires peuvent assister personnellement aux travaux de l'Assemblée ou se faire représenter par tout autre actionnaire moyennant un pouvoir qui doit être déposé auprès du service juridique (au siège social de la société) avant la tenue de l'assemblée générale.

- Les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société (service juridique) durant le délai legal.

2022R02551SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul

S.A au capital de 3.000.000DT

144, Avenue Habib Thameur - Nabeul 8019

Matricule fiscal : N°009368WAM000

RNE : N°B121201997

Les actionnaires de la Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 22 novembre 2022 à 10h à la salle des réunions à l'hôtel Khayam garden à Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue de l'assemblée générale ordinaire hors du délai réglementaire.

2- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020.

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

4- Approbation des rapports du conseil d'administration et les conventions conclus dans le cadre

des articles 200 et 205 du code des sociétés et les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2020.

5- Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2020.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2020.

7- Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration.

Les actionnaires peuvent assister personnellement aux travaux de l'assemblée ou se faire représenter par tout autre actionnaire moyennant un pouvoir qui doit être déposé auprès du service juridique (au siège social de la société) avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

Les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société (service juridique) durant le délai légal.

2022R02552SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

De la Société Arabe des Industries Pharmaceutiques SAIPH

S.A. au capital social : 73.167.450TND

Route de Zaghouan Km 24 - 1145 - Bourbiaa - Mohamadia

Identifiant unique : 0381453V

N°CNSS : 206620-10

Messieurs les actionnaires de la Société Arabe des Industries Pharmaceutiques «SAIPH» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 24 novembre 2022 à 10h au local sis au 62, Avenue Taher Ben Ammar Lac nord, les jardins du Lac 2, les Berges du Lac Tunis, à l'effet de statuer sur :

1- L'augmentation du capital d'un montant de 7 433 250 dinars par l'émission de 297 330 nouvelles actions de la même valeur nominale 25 dinars par action.

2- La suppression du droit de préférence de souscription et attribution des nouvelles actions à souscrire par les sociétés :

- SICAR BT
- FCPR Mourafik
- FCPR Mourafik II
- FCPR Zitouna Moucharaka I

3- La mise à jour de l'article 7 des statuts à condition de réaliser l'augmentation du capital.

4- La délégation pour l'accomplissement des publications.

2022R02563SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société EO DATACENTER

SA au capital de 30 900 000 dinars

Siège social : Z.I. ENNFIDHA Lot 47-48 Sousse 4030

Identifiant Unique : 1090273G

Messieurs les actionnaires de la société «EO DATA CENTER» sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 24 novembre 2022 à 15 heures, au siège social de la société sise à la Z.I. Ennfidha Lot 47-48 Sousse 4030, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation;

2. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation de capital;

3. Augmentation de capital en numéraire ouverte à tous les actionnaires de la Société;

4. Modification de l'article 7 des statuts;

5. Ratification de l'extension de l'objet social;

6. Pouvoir au Conseil d'Administration pour la réalisation de l'augmentation de capital en numéraire ouverte à tous les actionnaires de la Société;

7. Pouvoirs.

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour de l'assemblée conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2022402633SANB3

Convocation

AGENCE MARITIME MOHAB.SA

Les Berges du Lac - Tunis

Capital : 3 400 000 DT

IU : 003717 WAM 000

Sur décision du conseil d'administration, Messieurs les actionnaires de la société AGENCE MARITIME MOHAB sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le samedi 19 novembre 2022 à 9 heures au siège social aux Berges du Lac en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transmission d'actions par décès;
- Mise à jour des statuts;
- Questions diverses.

Tous les documents de cette assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège social aux Berges du Lac - Tunis.

2022402638SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

OLA Energy Tunisie

Société anonyme

Au capital de 2.895.025 Dinars

Siège social : Immeuble Horizon, avenue de la bourse Cité les pins, Berges du Lac II - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0000497Q

Le Conseil d'administration valablement représenté par son Président invite les actionnaires de la société OLA Energy Tunisie à se réunir en assemblée générale ordinaire, le 17 novembre 2022 à 9h, au siège de la société, et ce, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Comblement de l'insuffisance des membres du Conseil d'Administration;

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2022402647SANB3

Autres sociétés

Avis

SMBSA El Baraka, Tunisie, Sousse, Kalaa Sghira, 4021, Sabaghine

Mobile : +2 16 55 222 364

e-mail : smbsaelbaraka@gmail.com

MF : 1287686/N/N/M/000

RC : C91118882013

Le conseil d'administration de la Société Mutuelle de Base des Services Agricoles "EL BARAKA" à kalâa Sghira informe les adhérents de la société que l'assemblée générale ordinaire pour l'année budgétaire 2020 aura lieu le 30 novembre 2022 à 10 heures du matin au siège de la municipalité pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports (littéraire et financier) du conseil d'administration pour l'exercice 2020.

2- Lecture des rapports de commissaire aux comptes pour l'exercice 2020.

3- Discussion de rapport du conseil d'administration et délibération sur les rapports pour l'approbation.

4- La révision de la liste des adhérents.

5- Renouvellement de 1/3 du conseil d'administration.

6- Déclaration du commissaire aux comptes.

7- Distribution des bénéfices.

Remarque :

- Cet avis est une convocation individuelle pour tous les adhérents et ils peuvent consulter les rapports et les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration au sein de la société à partir de 22 novembre 2022 au cours de l'horaire administratif. Le dépôt des candidatures se fait au nom du président de la société à partir du 10 novembre 2022 jusqu'au 19 novembre 2022 au cours de l'horaire administratif avec la nécessité de déposer une somme de 5 actions pour assurer la disposition.

- En cas d'absence de quorum le jour de la convocation, l'assemblée générale aura lieu le 19 décembre 2022 par une seconde convocation avec ratification.

2022S01259SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«CO.S.OU.P»

Le conseil d'administration de la coopérative Sfaxienne ouvrière de production «CO.S.OU.P» a l'honneur de convoquer tous les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire de la coopérative qui aura lieu le 25 novembre 2022 à 16 h au siège de la coopérative Sfaxienne ouvrière de production «COSOUP» nouveau port de pêche Sfax et ce conformément à l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale,

2- Lecture des rapports de gestion du conseil d'administration aux exercices 2018-2019-2020,

3- Présentation des états financiers relatifs aux exercices 2018-2019-2020,

4- lecture des rapports du commissaire aux comptes des années 2018-2019-2020,

5- Affectation des résultats des exercices 2018-2019-2020,

6- Désignation du commissaire aux comptes des années 2021-2022-2023,

7- Quitus aux membres du conseil d'administration,

8- Election des membres du conseil d'administration,

9- Sujets divers.

Observations :

1- Tous les documents et les livres comptables sont à la disposition de tous les actionnaires pour consultation au siège de la «CO.S.OU.P» nouveau port de pêche Sfax.

2- La présence est obligatoire : soit personnel ou par procuration légale,

3- Signature légalisée de la procuration.

2022X01308SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte du titre de propriété

Mr Hassen Chebbi CIN n°04455155 daté du 26/10/2016, a perdu le titre de propriété de son père Allala Chebbi n°04/12102, pour le titre foncier n°4975 Siliana.

Suivant déclaration sur l'honneur de l'administration de la municipalité de Siliana le 20/10/2022.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Temps et Essabah du 25/10/2022.

2022T01155DIVD2

Déclaration de perte de titre de propriété

Mr Hassen Ben Abdelaziz Ben Ali Noomen titulaire de CIN n°01545092 daté du 29/5/2018 déclare la perte du titre foncier constitutif n°98422/07 du titre foncier n°43916 Bizerte.

Suivant déclaration de perte de la garde nationale de Bizerte daté du 19/10/2022.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 25/10/2022.

2022T01157DIVD2

Avis complémentaire

En vertu de la demande de mise à jour n°7799-7909 au greffe du tribunal immobilier de Bizerte en date du 06/01/2017 par le requérant Majid Douihech tendant à l'inscription d'un acte de vente sous-seing privé daté du 18/03/1965 enregistré le 24/3/1965, consenti par le vendeur Ahmed Ben Saad Ben Salah Maidoub au profit de Salah Ben Ali Douihech,

de la totalité d'un terrain d'une superficie de deux milles deux cent soixante douze mètres carrés (2272 m²) situé à Henchir Echlagmia Menzel Bourguiba Bizerte représentant la totalité de la parcelle n°54 objet du titre foncier n°135057/53595 Bizerte.

Considérant que le requérant est dans l'empêchement de fournir l'acte de vente sous-seing privé du 18/03/1965 enregistré le 24/3/1965 et en application de l'article 17 de la loi 2001-34 du 10/4/2001 portant mise à jour des titres fonciers, cette annonce publiée dans deux quotidiens en français et en arabe pendant trois jours successifs, et dans le journal officiel de la République Tunisienne, tient lieu et place de l'acte de vente précité non fourni.

Il peut être fait opposition sur la présente demande ou intervention sur son objet auprès du tribunal immobilier de Bizerte (chambre des titres gelés) et ce dans un délai de deux mois à partir de la publication de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été paru dans les journaux Echourouk le 17/10/2022,18/10/2022 et 19/10/2022, et le Quotidien le 18/10/2022,19/10/2022 et 20/10/2022.

2022R02549DIVD2

Suivi de perte de titre de propriété

Mohamed Ibn Achhab informe que son titre de propriété numéro 07/85002 est perdu (titre foncier 64681 Bizerte) cette annonce a été publiée au JORT numéro 116 le 30/9/2022. Référence : (2022R02356DIVD2) page dernière.

2022R02561DIVD2

Suivi de perte de titre de propriété

Mohamed Ibn Achhab et Mehrzia Ben Achhab informent que le titre de propriété de leur héritière Kdija Ben Achrab numéro 07/86620 (titre foncier 64681 Bizerte) est perdu. Cette annonce a été publiée au JORT numéro 116 le 30/9/2022. Référence : (2022R02355DIVD2) page : 2373.

2022R02562DIVD2

Déclaration de perte d'un titre de propriété

Mr. Arbi Ben Mohamed El Hédi Ben Salah Chaanbi titulaire de la C.I.N n°07270536 délivrée le 22/4/2016 déclare avoir perdu son titre de propriété numéro 09/1795 objet du titre foncier numéro 30157 Ariana.

Cette déclaration a été annoncée au journal le Quotidien le 21/10/2022.

2022402624DIVD2